

Informations de base	
2006/0224(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Protection des animaux: normes minimales relatives à la protection des porcs d'élevage et d'engraissement (abrog. directive 91/630/CEE). Codification	
Modification 2013/0140(COD)	
Subject 3.10.04.02 Protection des animaux	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond JURI Affaires juridiques	Rapporteur(e) WALLIS Diana (ALDE)	Date de nomination 12/06/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunions 2917	Date 2008-12-18
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire BARROSO José Manuel	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0669 	Résumé
29/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2007	Vote en commission		Résumé
02/03/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0041/2007	
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0250/2007	Résumé
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
18/12/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		
18/02/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0224(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification 2013/0140(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/42502

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0041/2007	02/03/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0250/2007	19/06/2007	Résumé

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2006)0669 	08/11/2006	Résumé	

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Parlements nationaux	IPEX		
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final		
Directive 2008/0120 JO L 047 18.02.2009, p. 0005		Résumé

Protection des animaux: normes minimales relatives à la protection des porcs d'élevage et d'engraissement (abrog. directive 91/630/CEE).

Codification

2006/0224(CNS) - 08/11/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la législation relative aux normes minimales relatives à la protection des porcs.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 91/630/CEE du Conseil du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Protection des animaux: normes minimales relatives à la protection des porcs d'élevage et d'engraissement (abrog. directive 91/630/CEE).

Codification

2006/0224(CNS) - 19/06/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Diana **WALLIS** (ADLE, UK), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier la directive sur les normes minimales relatives à la protection des porcs.

Protection des animaux: normes minimales relatives à la protection des porcs d'élevage et d'engraissement (abrog. directive 91/630/CEE).

Codification

2006/0224(CNS) - 18/12/2008 - Acte final

OBJECTIF: codification de la directive 91/630/CEE relative aux normes minimales relatives à la protection des porcs.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2008/120/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 91/630/CEE du Conseil du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 10/03/2009.